



## COMMUNE DE PUYMERAS

### ARRETE

N°2023\_A10 du 30 octobre 2023

### **PORTANT mise en place de panneaux « voie sans issue »**

*Le Maire de la Commune de Puyméras (Vaucluse),*

**Vu** le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police des Maires,

**Vu** le Code de la route, notamment les articles R 417-12 et R 417-13,

**Considérant** que les : chemin des Meynardes, chemin de la barrière, chemin de Piodon et chemin du Tourdoret sont des voies sans issue ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de la sécurité ;

**Considérant** que ces chemins ne mènent qu'à des habitations privées ou à des champs cultivés et qu'il est difficile pour les véhicules de faire demi-tour ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** il est installé un panneau « voie sans issue »

- à l'entrée du chemin des Meynardes
- au chemin de la Barrière, à compter de l'habitation numéro 363
- au chemin de Piodon, à l'intersection suivant l'habitation numéro 125
- au chemin du Tourdoret à compter de l'habitation numéro 100

**Article 2 :** la signalisation nécessaire sera mise en place les services techniques de la commune.

**Article 3 :** le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 4 :** le Maire de la Commune, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

**Article 5 :** ampliations sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Vaison la Romaine
- Monsieur de Chef du Centre de Secours Principal de Vaison la Romaine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400943-20231030-2023\_A10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 31/10/2023

A Puyméras, le 30 octobre 2023

Le Maire, Roger TRAPPO

